

Tout cela pour ça ?

Réduire les niches fiscales aux entreprises ne sera pas facile

Le contexte politique, social et économique ne permet pas d'escompter un gain budgétaire nettement supérieur au milliard d'euros



Mécomptes publics, François Ecalte

Le président de la République a annoncé que la baisse d'environ 5 Mds€ de l'impôt sur le revenu sera en partie financée par une réduction du coût des niches fiscales favorables aux entreprises.

La question se pose d'abord de savoir quel est le champ de ces niches. Certains taux réduits de TVA sont parfois considérés comme des dépenses fiscales en faveur des entreprises, mais une hausse de la TVA sur les produits concernés serait assez largement répercutée sur les ménages et il est peu probable qu'une telle mesure soit prise dans le contexte social actuel.

“S'agissant des niches associées aux taxes sur les produits énergétiques si leur réduction contribuerait à la lutte contre le réchauffement climatique, les réactions probables des entreprises concernées risquent d'être dissuasives”

Le problème est assez semblable s'agissant des niches fiscales associées aux taxes sur les produits énergétiques. Si elles pèsent un peu plus sur les entreprises et si leur réduction contribuerait à la lutte contre le réchauffement climatique, les réactions probables des entreprises concernées (transport routier, agriculteurs, taxis...) risquent d'être dissuasives. S'agissant de l'exonération des carburants pour avion, le risque est de surtout pénaliser Air France. Il reste le tarif réduit appliqué au gazole non routier, surtout utilisé dans le BTP, qui coûte 1,0 Md€ mais que le gouvernement a déjà essayé vainement de supprimer l'automne dernier.

Les dépenses fiscales associées aux impôts sur la production, tels que la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, ont un coût très faible (moins de 0,1 Md€).

Nombreuses niches à coût limité

Il reste les niches relatives aux impôts sur les bénéfices des sociétés et les revenus des entrepreneurs individuels. Leur coût total était de 33,4 Mds€ en 2018, mais il faut en déduire les 20,1 Mds€ du CICE, supprimé en 2019, ce qui le ramène à 13,3 Mds€.

Presque la moitié (6,0 Mds€) est imputable au crédit d'impôt en faveur de la recherche, mais le gouvernement a déjà annoncé qu'il n'y toucherait pas. Le soutien à la recherche est en effet une priorité économique, même si les modalités de calcul de ce crédit d'impôt pourraient être discutées.

La Cour des comptes a recommandé de supprimer l'exonération d'IS au profit des organismes HLM (1,2 Mds€) mais le gouvernement a préféré leur imposer une baisse des loyers tandis que lui-même diminuait les allocations versées à leurs locataires.

La réduction d'impôt en faveur des œuvres d'intérêt général (0,9 Md€) coûtera plus cher en 2020 en raison des dons versés pour la reconstruction de Notre-Dame. Son coût pourrait ensuite être réduit en suivant les recommandations de la Cour des comptes.

Les autres niches sont nombreuses mais le coût de chacune d'elles est limité. Certaines ont un objectif d'aménagement du territoire (Corse, outre-mer, zones de revitalisation...) et d'autres profitent à des secteurs bien défendus comme la culture (aides à la production audiovisuelle...).

Il faudrait que le coût des niches fiscales soit fortement réduit, y compris celles qui favorisent les entreprises, mais le contexte politique, social et économique ne permet pas d'escompter un gain budgétaire nettement supérieur à 1,0 Md€.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)